



Vol a l'étalage - quelles conséquences?

Par **kana**, le **31/01/2009** à **19:10**

Bonjour a vous,

Voila il se trouve que aujourd'hui j'ai été pris en flagrant délits de vol dans un chaine de magasin. En effet j'ai mis dans mes poches 6 stylos, un vigile ma demander de le suivre pour allez dans une salle annexe, j'ai tout de suite avoué que j'avais volé et je n'ai pas chercher a nié quoi que ce soit...

En effet c'est la première fois que je volais quelque chose (et surement la dernière)

Il ma fait signer le papier de plainte qui sera directement faxé au commissariat.

Ont m'a expliqué que seul le juge pouvait donner suite a cette affaire et aussi que c'était vraiment débile d'en arrivé la pour quelques malheureux stylos...

Je suis conscient que j'ai fais n'importe quoi, et maintenant je crains que cela ai des répercussions sur mon avenir d'étudiant etc...J'ai 18 ans je suis donc mon propre responsable pénal et je voudrait surtout savoir si je vais avoir une annotation dans mon casier judiciaire qui est vierge? Que risque-t-il de m'arriver suite a cette affaire? Que puis-je faire pour éviter d'avoir un casier?

Voila je vous remercie de votre réponse, c'est vraiment pratique d'avoir une aide comme sa!
Merci a votre équipe!

Par **MERLIN**, le **03/02/2009** à **23:15**

Bjr,

Si le magasin dépose plainte pour vol et que vous êtes poursuivi, les peines maximales sont

de 3 ans et 45.000 euros d'amende (ce qui en pratique est rarement appliqué).

vous risquez d'être condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis et une peine d'amende, y ajoutant éventuellement des dommages intérêts pour la victime.

C'est le procureur de la république qui décide de la suite à donner sauf à ce que la victime vous fasse citer directement devant le tribunal correctionnel.

Vous avez la possibilité de demander une dispense d'inscription au Bulletin n°2 de votre casier judiciaire, mais à la condition d'avoir un motif légitime (emploi nécessitant un B2 vierge) mais vous aurez tjrs une inscription au bulletin n°1 de votre casier judiciaire lequel bulletin ne peut être consulté que par les autorités de justice.

pour autant, en terme de condamnation le "butin" étant modeste, le casier judiciaire vierge et si vous semblez sérieux et inséré, la condamnation ne devrait pas être trop rude.

Cdt.

Par **sahara 21**, le **23/05/2013** à **18:12**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai vécu le même problème si vous plaît dites moi ce qui va se passer

Par **blondasse88**, le **31/12/2013** à **15:16**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai 13 ans et j'ai volé des habits à ma voisine quelles sont les conséquences ?

Par **Didi31**, le **22/02/2014** à **22:48**

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai 13 ans et j'ai volé un truc à 3 euros. Qu'est-ce qui va m'arriver???